

Plénière

- ✓ Déclarations liminaires des organisations syndicales : Déclaration FSU ci-joint
- ✓ Intervention de la MGEN
- ✓ Questions posées lors de plénière :

1/ La gestion de tous les AESH par la sagere a été évoquée lors de la dernière CDAS. Cette possibilité était à l'étude. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire où en est la réflexion ?

Réponse des représentants de la DSDEN : Cela prend du temps. Un accord au niveau national est nécessaire. Nous attendons l'accord des inspecteurs généraux. L'académie de Lille est la seule à avoir effectué cette demande.

2/Comment sont gérées les situations des AESH en cas de trop perçu ou de retard dans le traitement ? Ces situations occasionnent des difficultés annexes notamment sur les prestations sociales.

Réponse des représentants de la DSDEN : Les services envoient un courrier aux personnels concernés. Dans ce courrier, tout est expliqué. En outre, ce courrier peut être fourni aux organismes de prestations sociales.

3/Pouvez-vous nous parler de l'aide au départ à la retraite ?

Réponse des représentants de la DSDEN : Il s'agit d'une (ASIA) aide attribuée dans les 8 mois pour tous les personnels de l'Education nationale qui en font la demande. Cette aide est attribuée sur critères sociaux. Le quotient familial annuel doit être égal ou inférieur à 14000€.

4/Lors du remboursement des prêts par les agents, à qui l'argent est-il remboursé ?

Réponse des représentants de la DSDEN : L'argent reviendrait au budget national. Mais nous allons nous renseigner. Il existe une cogestion entre le ministère et la MGEN mais c'est la CDAS qui attribue ou non les prêts à caractère social.

- ✓ Bilan des dépenses de l'année 2021/ Bop 214 (agents publics et fonctionnaires):

Secours	
Nombre de dossiers	Montant moyen par dossier
312	1045€

Aide à l'autonomie	
Nombre de dossiers	Montant moyen par dossier
265	517€

Aide à l'hospitalisation	
Nombre de dossiers	Montant moyen par dossier
1	1500€

Aide à l'amélioration de l'habitat	
Nombre de dossiers	Montant moyen par dossier
15	1367€

Prêts	
Nombre de dossiers	Montant moyen par dossier
24	1941€

✓ **Bop 139 : peu de dossiers**

✓ **Remarques :** Les AESH représentent 38% des dossiers. Ce nombre est en constante évolution compte tenu du recrutement des AESH et de la précarisation de ces personnels.

Une journée de l'action sociale est en projet pour le 7 avril.

Qui siège à la commission d'action sociale ?

► Les représentants syndicaux (**2 au titre de la FSU**), des représentants de la MGEN, des représentants de la DSDEN et les assistantes sociales.

Vos délégué.es du personnel de la FSU 62 qui y siègent, peuvent vous accompagner dans vos démarches et suivre votre dossier.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 20 76 03 72 et/ou nous envoyer un mail à l'adresse suivante : jerome.pannier.fsuhdf@gmail.com

A cette CDAS, 34 dossiers secours, 1 prêt et 2 dossiers d'aide à l'amélioration de l'habitat ont été étudiés. 3 dossiers d'aide à l'autonomie ont été présentés.

Concernant les secours :

- 10 dossiers concernaient des professeurs du 1er degré, du 2nd degré
- 12 dossiers concernaient des AESH
- 1 dossier concernait des AED
- 3 dossiers concernaient des retraités
- 1 dossier concernait des personnels de direction
- 4 dossiers concernaient des personnels administratifs
- 2 dossiers concernaient des ayants droit
- 1 dossier annulé

Sur l'ensemble des 34 dossiers secours présentés et étudiés,

- 1 avis défavorable a été prononcé
- 1 dossier a été annulé

► Les secours attribués varient de 240€ à 1500€.

► 1 demande de prêt à taux 0 a été accordée, pour un montant de 3000€.

Les attributions d'aides peuvent varier et prendre différentes formes : aides directes/ prêts/ aides sous forme de régie alimentaire selon les situations des personnels, situations qui sont étudiées lors de chaque CDAS. Deux aides à l'amélioration de l'habitat ont été attribuées pour un montant chacun de 1500€.

Les budgets de plus en plus restrictifs des collègues ont été clairement soulignés : les salaires ne permettent absolument plus de faire face en cas de soins médicaux non ou partiellement remboursés et à l'augmentation du coût de la vie notamment de l'énergie.

Plusieurs dossiers suivis par les Assistantes Sociales nécessitent également le suivi avec la CESF (Conseillère en Économie Sociale et Familiale).

La prochaine CDAS se tiendra le jeudi 24 mars 2022.

N'hésitez pas à contacter les Assistantes Sociales, afin de vous faire accompagner dans vos démarches et constituer si nécessaire un dossier de demandes d'aides.

Pour rappel, qu'est-ce que la CDAS ? Qui peut la solliciter ? Comment ?

Tous les personnels de l'éducation nationale peuvent solliciter la CDAS. Pour cela un entretien avec les assistantes sociales vous permettra d'explicitier votre situation personnelle et de constituer un dossier de demande d'aides si nécessaire. Les Assistantes sociales peuvent proposer des rendez-vous en présentiel ou téléphoniques, selon leurs disponibilités et les possibilités de déplacements des personnels de l'Éducation Nationale.

Les situations sont présentées aux membres de la commission par les assistantes sociales sous couvert d'anonymat.

N'hésitez pas à contacter les assistantes sociales de l'éducation nationale :

Secteur Artois Ternois	Mme Kaus 03/21/23/86/94 ou 07/77/82/84/34 Permanence : lundi et mardi Lycée Guy Mollet 57 rue Bocquet Flochel 62000 Arras
Secteur Lens Hénin Liévin	Mme Lemaître 03/21/23/86/99 ou 06/07/40/46/76 Permanence : mardi, vendredi et mercredi matin

	Collège Jean Macé Rue du capitaine Bonnelles 62 62110 Hénin Beaumont
Secteur Béthune Bruay	Mme Grez 03/21/23/86/98 ou 06/45/60/97/90 Permanence : lundi, mardi et mercredi matin CIO 143-157 rue Louis blanc 62400 Béthune
Secteur Audomarois Calais	Mme Martin 03/21/23/82/91 ou 06/35/45/13/80 Permanence : mardi Lycée A. Ribot 42 av. Gambetta 62500 Saint-Omer Permanence : lundi Collège Jean Jaurès 52 rue du pont Lottin 62100 Calais
Secteur Boulogne Montreuil	Mme Bouchez 03/21/23/91/21 ou 07/77/82/84/22 Permanence : lundi Lycée Giraux Sannier Rue Giraux Sannier BP 946 62280 Saint Martin Boulogne

Vos délégué.es du personnel de la FSU 62 qui y siègent, peuvent également vous accompagner.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 20 76 03 72 et/ou nous envoyer un mail à l'adresse suivante :
jerome.pannier.fsuhdf@gmail.com